DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SIGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, Nadine GUTHAPFEL, M. Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Manuela CRISTIANI, Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
M. Jonathan WEBER donne pouvoir à Denis WACHBAR
Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Marc DEYBER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER
Justine HUART donne pouvoir à Anne BEZIER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

6. Affaires foncières

RAPPORTEUR : M. le Maire

6.6.2. Acquisition parcelle 69 en section 30

DELIBERATION 24092026/07

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion du domaine public (articles L2111-1 et suivants) ;
Vu le projet communal de création d'un ouvrage de tamponnement destiné à réduire le risque d'inondation sur le secteur du lotissement *Mittelmuehl* ;
Vu la nécessité d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement hydrotechnique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour la mise en œuvre du projet de bassin de rétention d'une capacité estimée à 4 500 m³, la commune doit acquérir la parcelle n°69 de la section 30, appartenant à M. BRUN Patrick et Mme BRUN Carmen.
Ces parcelles, d'une surface totale de 8,27 ares, sont inondées et se déversent vers le lotissement Mittelmuehl. Elles présentent donc un caractère stratégique pour la réalisation de l'ouvrage.
Les propriétaires ont donné leur accord de principe pour céder lesdites parcelles à la commune au prix de 2 000 € l'are, soit un montant total de : 8,27 ares × 2 000 € = 16 540 €.
L'office notarial SCP NUSS et Benjamin MOREAU est chargé de la rédaction du compromis de vente.

Afin de garantir la destination environnementale de ces parcelles, la commune de Châtenois s'engage à ne pas édifier de construction à usage d'habitation sur lesdites parcelles. Cet engagement sera mentionné dans

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82113

l'acte authentique de vente sous la forme d'une obligation réelle et perpétuelle (ou clause de non-aedificandi).

Vu l'avis des Domaines du 08 avril 2025
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :
AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée n°69, section 30, appartenant à M. BRUN Patrick et à Mme BRUN Carmen, d'une surface totale de 8,27 ares, au prix de 16 540 €, le transfert de propriété ne s'opérant qu'à la signature de l'acte de vente.
MANDATE l'office notarial SCP NUSS et Benjamin MOREAU pour la rédaction du compromis de vente.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces relatifs à cette opération.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2026 C/2111.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 01 octobre 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

Linda ABDELNEBI
La secrétaire de séance,



Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82113